

COPIE

S.E.L.A.S H2O BOUILLIER  
Philippe BOUILLIER  
Huissier de Justice Associé  
Centre Vauban, 199-201 rue Colbert  
Bâtiment Douai, 4eme étage  
59000 LILLE



*Procès-Verbal de constat  
en date du  
13/09/2019 et  
Du 17/09/2019*

Accueil : 03 27 888 357  
Constat : 03 74 280 001  
Télécopie : 03 27 883 711  
Email : [huissiers59@h2o-huissiers.com](mailto:huissiers59@h2o-huissiers.com)  
Site : <https://nord.h2o-huissiers.com>

# PROCES VERBAL DE CONSTAT

**L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF  
LE TREIZE SEPTEMBRE et LE DIX-SEPT SEPTEMBRE**

**Dossier n° 21491**

**A la requête de :**

La Société ENERGIE SAULZOIR , Société par actions simplifiée à associé unique, immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 822 575 676 dont le siège social est à (92100) BOULOGNE-BILLANCOURT, 32-36 RUE DE BELLEVUE

**Qui m'a préalablement exposé :**

Qu'ils ont sollicité l'autorisation d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune de SAULZOIR.

Que préalablement une enquête publique est ouverte à la mairie de SAULZOIR du 30 septembre 2019 au 31 octobre 2019 inclus.

Qu'un arrêté d'enquête publique a été rendu par Monsieur le Préfet du Nord le 20 août 2019. Que cet arrêté prévoit que pendant toute la durée de l'enquête une version numérique du dossier sera accessible sur le site internet des services de l'état dans le nord.

L'arrêté prévoit également l'affichage de l'avis d'enquête dans certaines mairies listées dans l'arrêté quinze jours avant l'ouverture de l'enquête.

Et enfin l'arrêté prévoit en dernier lieu un affichage de l'avis d'enquête publique par mon requérant sur chacune des voies d'accès aux terrains objet de la demande d'exploitation ou s'il y a lieu des voies publiques. Ledit arrêté est annexé au présent constat.

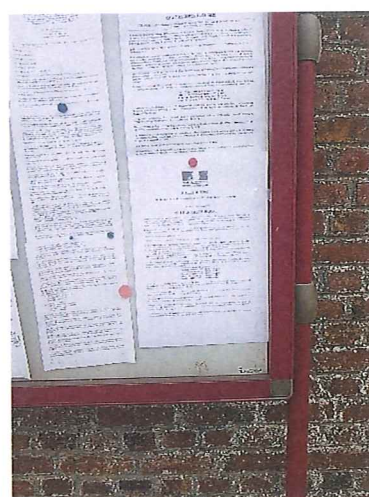
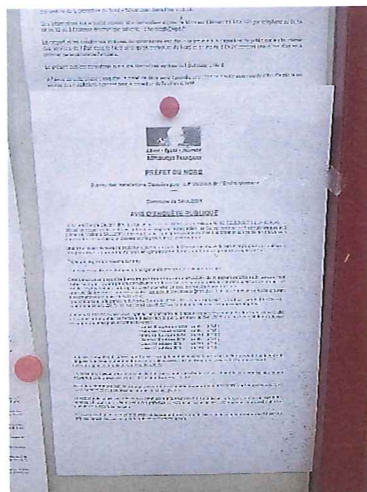
Que mon requérant a procédé audit affichage et qu'il me requiert aux fins de constater l'apposition des avis sur les voies d'accès, dans les différentes mairies et également de constater la possibilité d'accéder au dossier numérique sur les sites de l'état.

**Déférant à cette réquisition :**

*Je, Sophie GAMET Huissier de justice salariée de la SELAS H2O BOUILLIER à LILLE, Centre vauban, 199-201 rue Colbert Bâtiment Douai 4<sup>ème</sup> étage, 59000 LILLE soussignée,*

me suis rendue ce jour le 13 septembre 2019, devant la mairie de Saulzoir 13 rue Victor Hugo 59227 SAULZOIR où là état en présence de Mr Vincent SORDEL, j'ai procédé aux constatations suivantes.

Je constate l'affichage de l'avis d'enquête publique dans le panneau d'affichage public prévu à cet effet à 14h00 devant la Mairie de Saulzoir.



Puis je me rends sur la D955 au repère « P1 » sur la carte de situation toujours sur la départementale D955. Je constate la présence d'un panneau sur pied sur lequel est apposé une affiche visible et lisible de la voie publique.

Il s'agit d'un avis d'enquête publique annexé au présent constat.





Puis je me rends sur la D88 en sortant de la commune d'HASPRES au repère « P2 » sur la carte de situation. Je constate la présence d'un panneau sur pied sur lequel est apposé une affiche visible et lisible de la voie publique.

Il s'agit d'un avis d'enquête publique annexé au présent constat.



Puis je me rends sur la D40 a avant la commune de VERCHAIN MAUGRE au repère « P3 » sur la carte de situation. Je constate la présence d'un panneau sur pied sur lequel est apposé une affiche visible et lisible de la voie publique.

Il s'agit d'un avis d'enquête publique annexé au présent constat.





Puis je me rends sur la D40 a en sortant de la commune de VERCHAIN MAUGRE au repère « P4 » sur la carte de situation. Je constate la présence d'un panneau sur pied sur lequel est apposé une affiche visible et lisible de la voie publique.

Il s'agit d'un avis d'enquête publique annexé au présent constat.



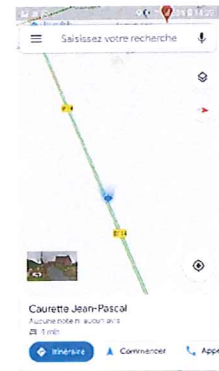
Puis je me rends sur la D114 en sortant de la commune de VENEGIES SUR ECAILLON au repère « P5 » sur la carte de situation. Je constate la présence d'un panneau sur pied sur lequel est apposé une affiche visible et lisible de la voie publique.

Il s'agit d'un avis d'enquête publique annexé au présent constat.



Puis je me rends sur la D114 avant d'entrer sur la commune de SAULZOIR au repère « P6 » sur la carte de situation. Je constate la présence d'un panneau sur pied sur lequel est apposé une affiche visible et lisible de la voie publique.

Il s'agit d'un avis d'enquête publique annexé au présent constat.



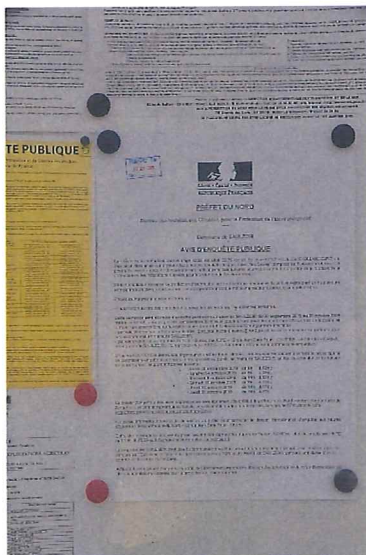
Puis je me rends sur une route située dans le prolongement dans la rue Jean Jacques Rousseau à Saulzoir au repère « P7 » sur la carte de situation. Je constate la présence d'un panneau sur pied sur lequel est apposé une affiche visible et lisible de la voie publique.

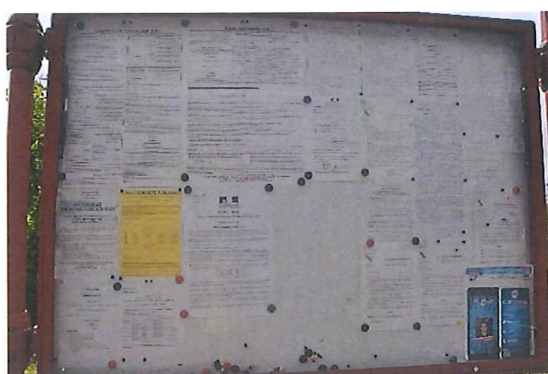
Il s'agit d'un avis d'enquête publique annexé au présent constat.



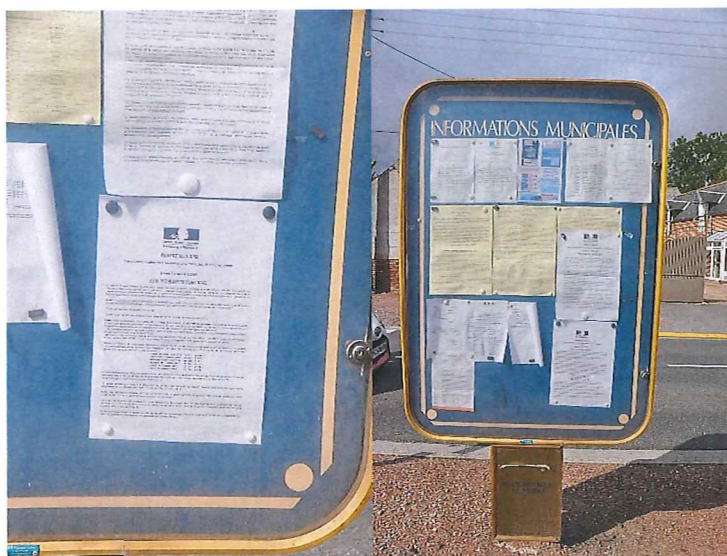


Je me rends sur la commune de MONTRE COURT, plus précisément au niveau de la mairie de cette commune située 4 rue du Pont où je constate à 14h56 l'apposition dans le panneau d'affichage public de l'avis d'enquête publique.





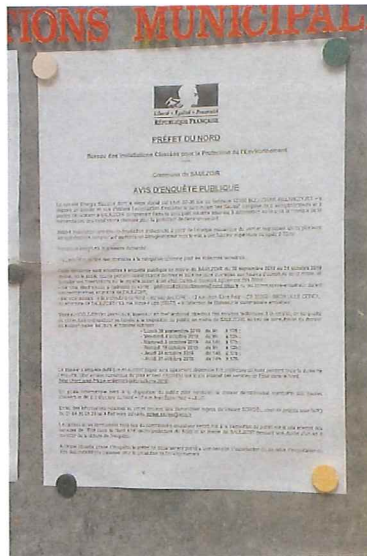
Je me rends sur la commune de VILLERS-EN-CAUCHIE, plus précisément au niveau de la mairie de cette commune située 13 rue de Cambrai où je constate à 15h04 l'apposition dans le panneau d'affichage public de l'avis d'enquête publique.



Je me rends sur la commune de SAINT-AUBERT, plus précisément au niveau de la mairie de cette commune située rue de l'église où je constate à 15h10 l'apposition dans le panneau d'affichage public de l'avis d'enquête publique.







Je me rends sur la commune de SAINT-VAAST-EN-CAMBRESIS, plus précisément au niveau de la mairie de cette commune située 45 rue Jean Jaurès où je constate à 15h16 l'apposition dans le panneau d'affichage public de l'avis d'enquête publique.



Je me rends sur la commune de SOLESMES, plus précisément au niveau de la mairie de cette commune située place Jean Jaurès où je constate à 15h30 l'apposition dans le panneau d'affichage public de l'avis d'enquête publique.

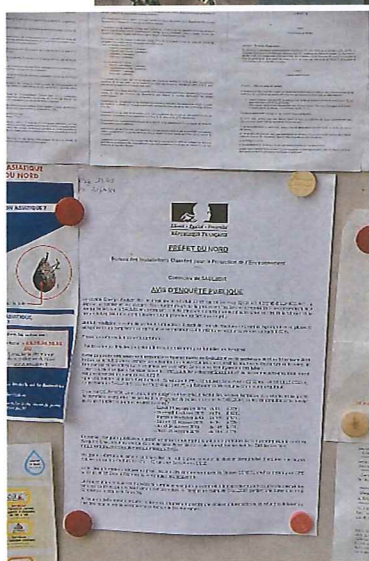


Je me rends sur la commune de SAINT PYTHON, plus précisément au niveau de la mairie de cette commune située Grand Place où je constate à 15h39 l'apposition dans le panneau d'affichage public de l'avis d'enquête publique.

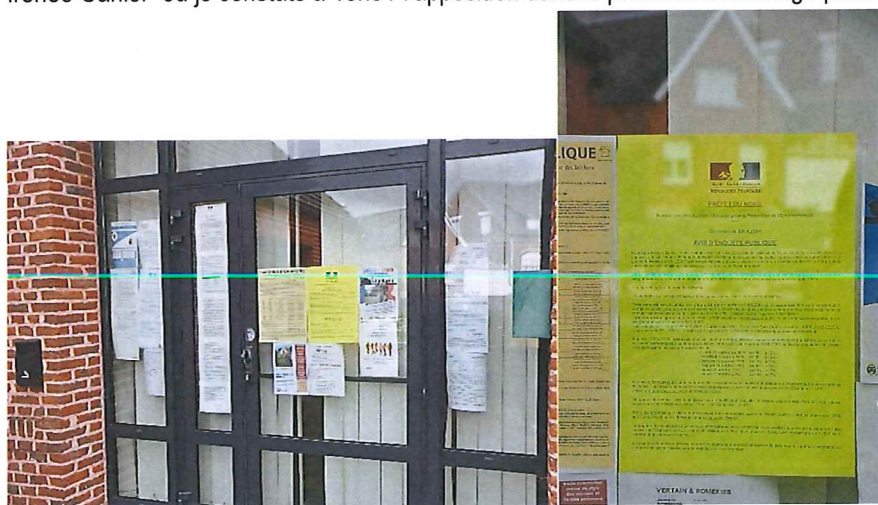




Je me rends sur la commune de HAUSSY, plus précisément au niveau de la mairie de cette commune située 2 place Jean Jaurès où je constate à 15h45 l'apposition dans le panneau d'affichage public de l'avis d'enquête publique.



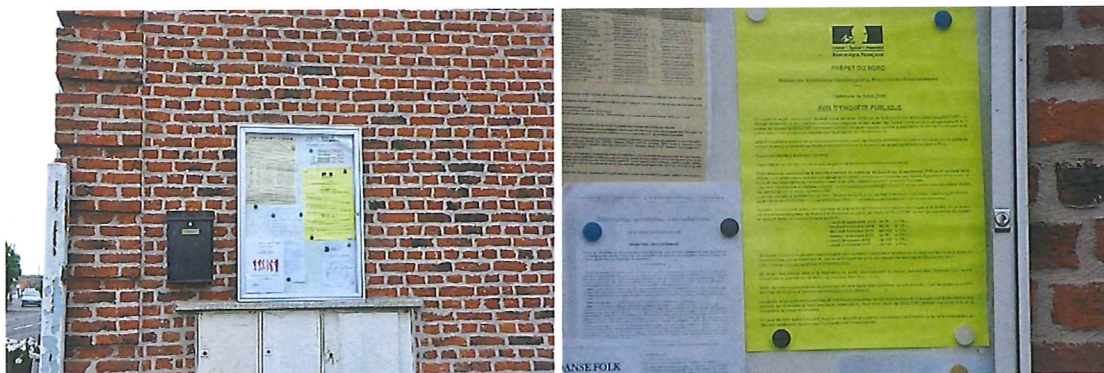
Je me rends sur la commune de VERTAIN, plus précisément au niveau de la mairie de cette commune située 1 place Irénée Carlier où je constate à 15h51 l'apposition dans le panneau d'affichage public de l'avis d'enquête publique.



Je me rends sur la commune d'ESCARMAIN, plus précisément au niveau de la mairie de cette commune située Rue du Grand Marais où je constate à 16h02 l'apposition dans le panneau d'affichage public de l'avis d'enquête publique.



Je me rends sur la commune de CAPELLE, plus précisément au niveau de la mairie de cette commune située 4 rue Fouet où je constate à 16h04 l'apposition dans le panneau d'affichage public de l'avis d'enquête publique.

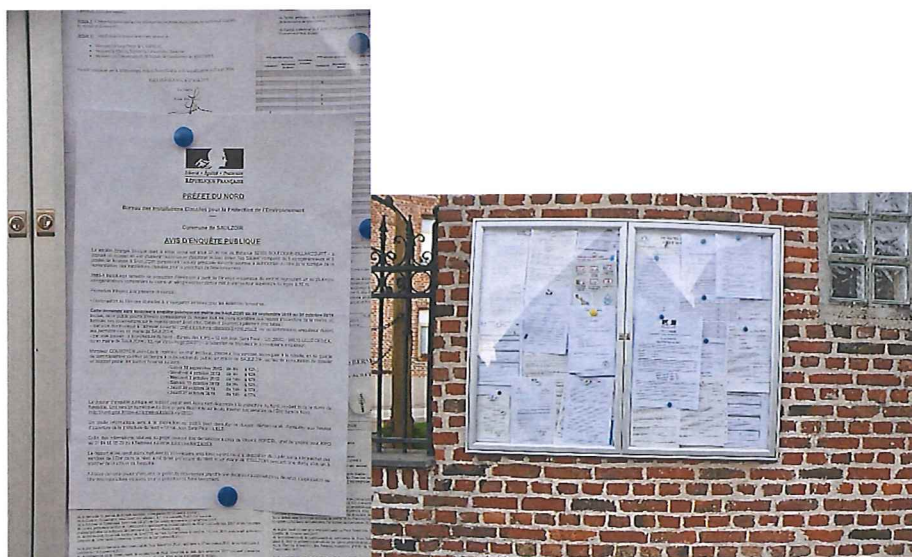


Je me rends sur la commune de SAINT-MARTIN-SUR-ECAILLON, plus précisément au niveau de la mairie de cette commune située 8 rue du Maréchal Leclerc où je constate à 16h10 l'apposition dans le panneau d'affichage public de l'avis d'enquête publique.

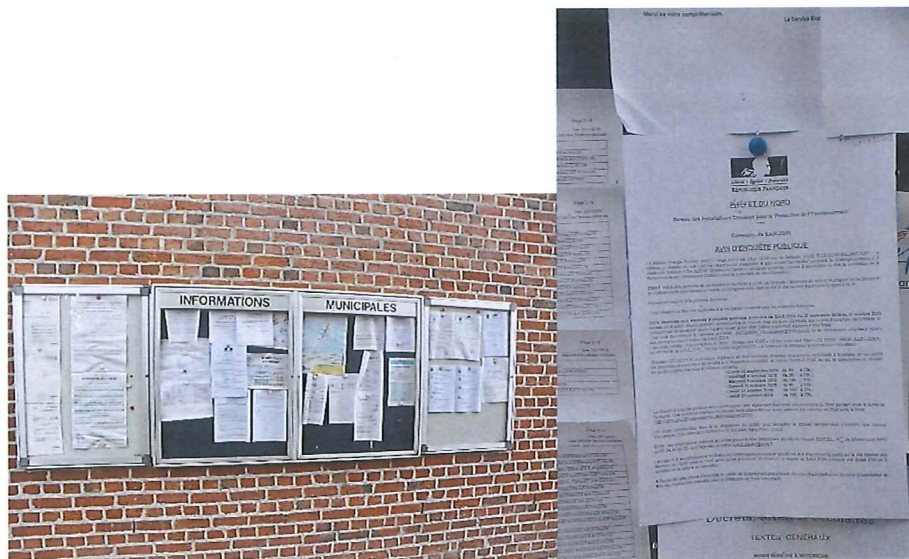




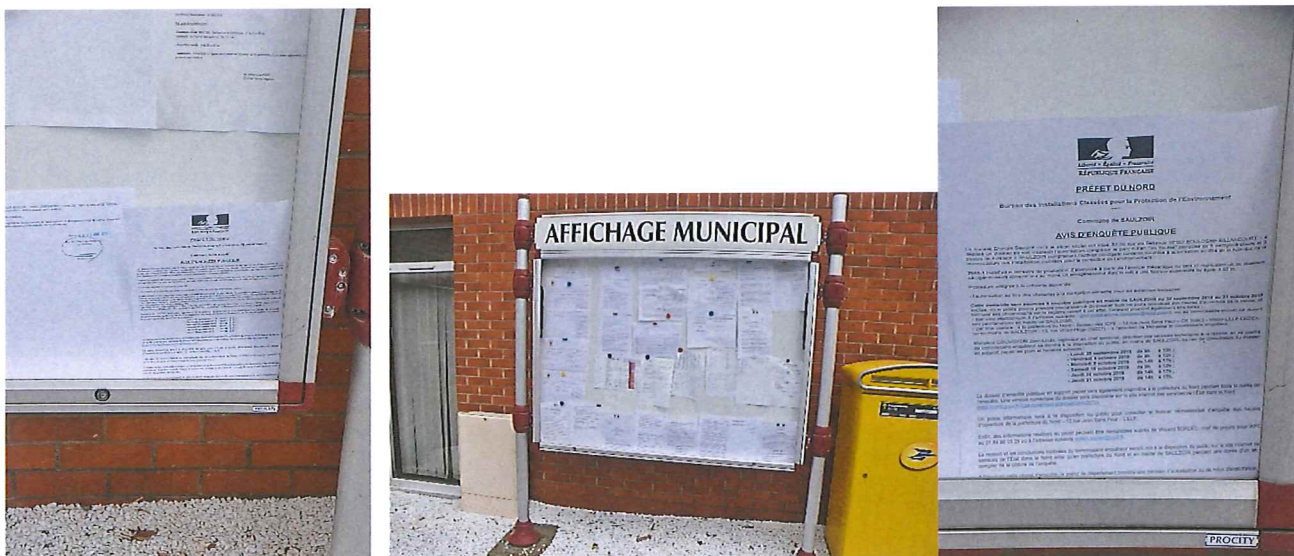
Je me rends sur la commune de BERMERAIN, plus précisément au niveau de la mairie de cette commune située 26 rue de la Poste où je constate à 16h21 l'apposition dans le panneau d'affichage public de l'avis d'enquête publique.



Je me rends sur la commune de VENDEGIES SUR ECAILLON, plus précisément au niveau de la mairie de cette commune située 246 rue de Solesmes où je constate à 16h27 l'apposition dans le panneau d'affichage public de l'avis d'enquête publique.

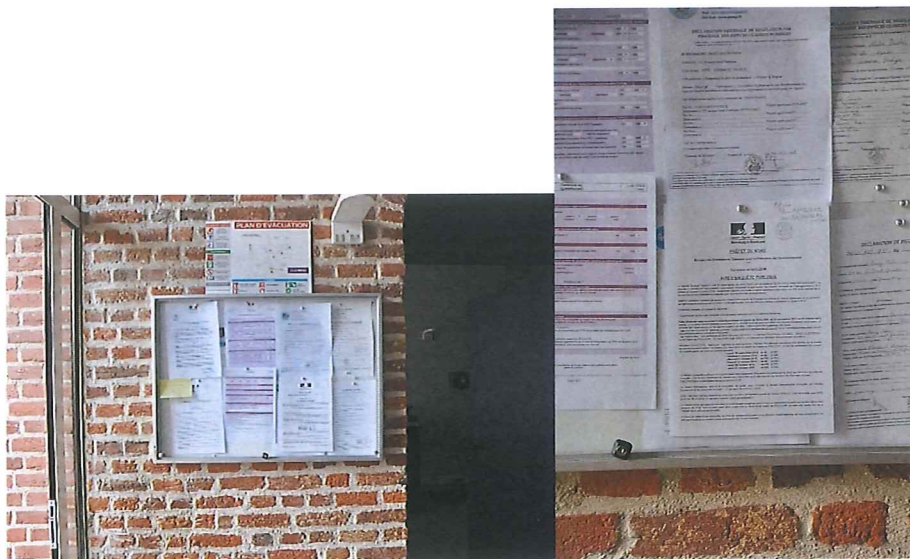


Je me rends sur la commune de ARTRES, plus précisément au niveau de la mairie de cette commune située 7 rue de la Fabrique où je constate à 16h45 l'apposition dans le panneau d'affichage public de l'avis d'enquête publique.



Je me rends sur la commune de QUERENAING, plus précisément au niveau de la mairie de cette commune située 80 rue Jean Monnet où je constate à 16h55 l'apposition dans le panneau d'affichage public de l'avis d'enquête publique.

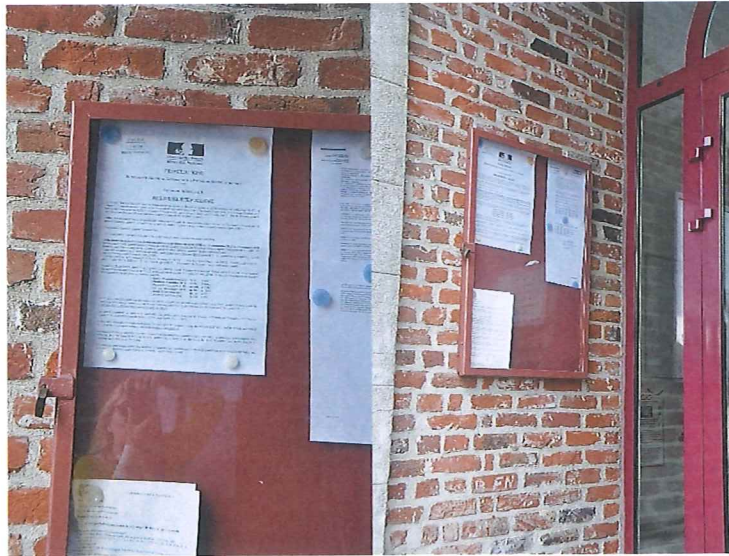




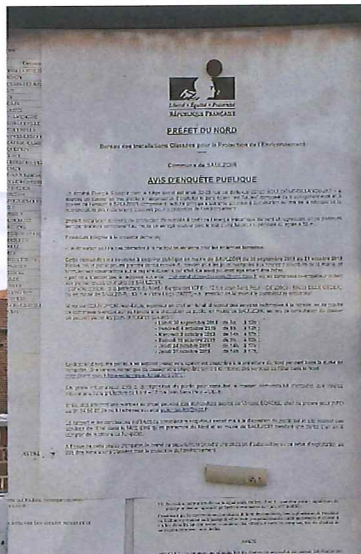
Je me rends sur la commune de SOMMAING, plus précisément au niveau de la mairie de cette commune située 11 rue de Saint Quentin où je constate à 16h59 l'apposition dans le panneau d'affichage public de l'avis d'enquête publique.



Je me rends sur la commune de VERCHAIN MAUGRE, plus précisément au niveau de la mairie de cette commune située Place du 8 mai 1945 où je constate à 17h04 l'apposition dans le panneau d'affichage public de l'avis d'enquête publique.

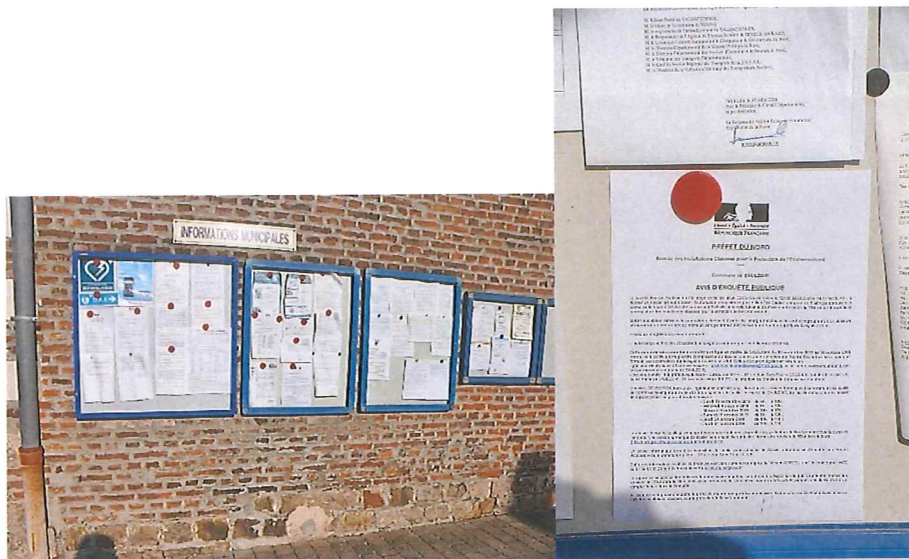


Je me rends sur la commune de MONCHAUX SUR ECAILLON, plus précisément au niveau de la mairie de cette commune située 3 rue de Valenciennes où je constate à 17h11 l'apposition dans le panneau d'affichage public de l'avis d'enquête publique.

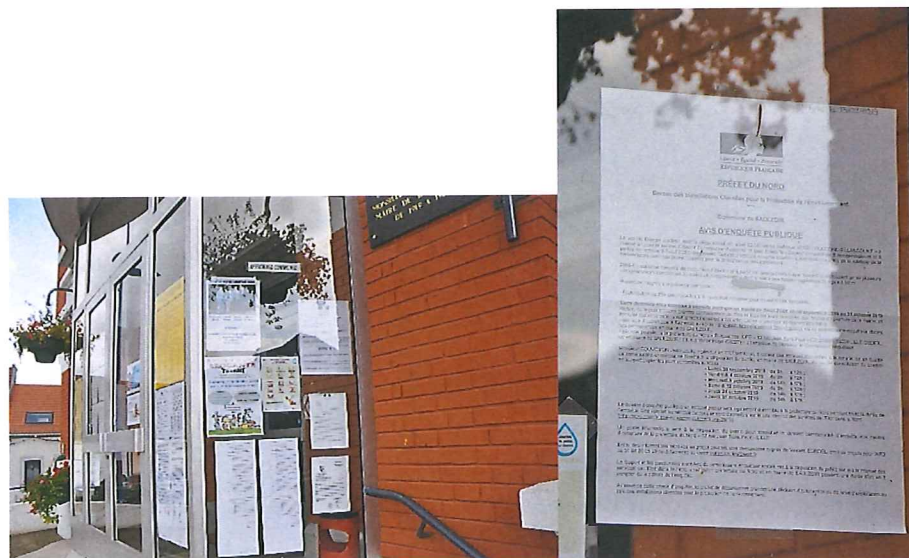


Je me rends sur la commune de MAING, plus précisément au niveau de la mairie de cette commune située rue Jean Jaurès où je constate à 17h24 l'apposition dans le panneau d'affichage public de l'avis d'enquête publique.





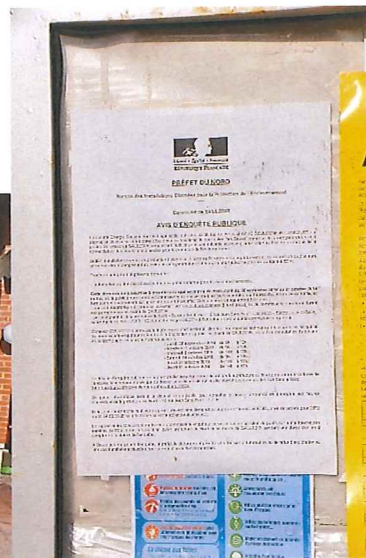
Je me rends sur la commune de THIANT, plus précisément au niveau de la mairie de cette commune située rue Anatole France où je constate à 17h31 l'apposition dans le panneau d'affichage public de l'avis d'enquête publique.



Je me rends sur la commune de Haulchin, plus précisément au niveau de la mairie de cette commune située 4 PLACE De la Mairie où je constate à 17h38 l'apposition dans le panneau d'affichage public de l'avis d'enquête publique.



Je me rends sur la commune de DOUCHY LES MINES, plus précisément au niveau de la mairie de cette commune située Place Paul Eluard où je constate à 17h48 l'apposition dans le panneau d'affichage public de l'avis d'enquête publique.



Je me rends sur la commune de NOYELLES SUR SELLE, plus précisément au niveau de la mairie de cette commune située 85 rue du Pont où je constate à 17h55 l'apposition dans le panneau d'affichage public de l'avis d'enquête publique.





Je me rends sur la commune de HASPRES, plus précisément au niveau de la mairie de cette commune située 7 rue Jean Jaurès où je constate à 18h03 l'apposition dans le panneau d'affichage public de l'avis d'enquête publique.



Je me rends sur la commune de AVESNES LE SEC, plus précisément au niveau de la mairie de cette commune située rue Rouget de l'Isle où je constate à 18h09 l'apposition dans le panneau d'affichage public de l'avis d'enquête publique.



Il m'est également demandé de constater que la Préfecture du Nord a bien mis en ligne le dossier complet sur le site de la préfecture, comme indiqué dans l'avis d'enquête publique.

Les treize et Quatorze septembre 2019, j'ai pu constater que le dossier complet n'était pas encore en ligne. Toutefois les fichiers suivants étaient quant à eux présents sur le site :

<http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-des-risques-naturels-technologiques-et-miniers/Informations-generales-sur-les-risques/La-prevention-des-risques/Prevenir-les-risques-technologiques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement-ICPE/Installations-eoliennes/Autorisations-2019/PE-LES-SAULES-ENERGIE-DU-SAULZOIR-a-SAULZOIR>



Fichiers :

- > Avis enquête publique 30-09 au 31-10-19 PE LES SAULES - ENERGIE SAULZOIR à SAULZOIR - format : PDF   - 0.06 Mb
- > 200819 AP EP 30-09 AU 31-10-19 PE LES SAULES - ENERGIE SAULZOIR à SAULZOIR - format : PDF   - 0.50 Mb
- > 010819 Avis MRAE PE LES SAULES à SAULZOIR - format : PDF   - 0.82 Mb
- > 230819 Réponse avis MRAe PE LES SAULES à SAULZOIR - format : PDF   - 1.52 Mb
- > 070518 avis METEO FRANCE - format : PDF   - 0.29 Mb
- > 150518 avis SDIS - format : PDF   - 0.16 Mb
- > 080618 avis ABF - format : PDF   - 0.28 Mb
- > 180618 avis ministère des armées - DSAE - format : PDF   - 0.90 Mb
- > 200618 avis DDTM - format : PDF   - 1.07 Mb

Le DIX-SEPT SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX NEUF, je réalise le constat internet demandé par mon requérant. Je commence mes opérations à 15h34.

Certifie avoir procédé comme suit :

Les constatations qui suivent ont été effectuées sur un poste informatique de mon étude.

Je mets sous tension ce poste informatique.

Les copies d'écran illustrant le présent procès-verbal de constat ont été réalisées à l'aide d'un logiciel de capture d'image (outil capture d'écran de Windows 10).

Dans la rubrique explorateur de fichiers, je clique sur l'onglet ordinateur, puis Propriétés Système afin de permettre l'affichage des informations concernant le PC.

Le logiciel d'exploitation est Microsoft Windows 10 Professionnel Version 1803, dont les mises à jour updates sont activées.

Cette machine est dotée d'un processeur Intel ® Pentium ® CPU G3260 cadencé 3.30GHz, avec 12,00 Go de RAM.

Vous êtes connecté sans fil à votre ordinateur.

### Spécifications de l'appareil

Nom de l'appareil	H201-PC3
Processeur	Intel(R) Pentium(R) CPU G3260 @ 3.30GHz 3.30 GHz
Mémoire RAM installée	12,0 Go
ID de l'appareil	2C58A9E6-8C0F-43F8-B7D4-D5F54351E9E0
ID de produit	00342-50212-00000-AAOEM
Type du système	Système d'exploitation 64 bits, processeur x64
Stylet et fonction tactile	La fonctionnalité d'entrée tactile ou avec un stylet n'est pas disponible sur cet écran

Renommer ce PC

### Spécifications de Windows

Édition	Windows 10 Professionnel
Version	1803
Installé le	23/05/2018
Version du système d'exploitation	17134.829

[Mettre à niveau votre édition de Windows ou modifier la clé de produit \(Product Key\)](#)

[Lire le Contrat de services Microsoft qui s'applique à nos services](#)

[Lire les termes du contrat de licence logiciel Microsoft](#)

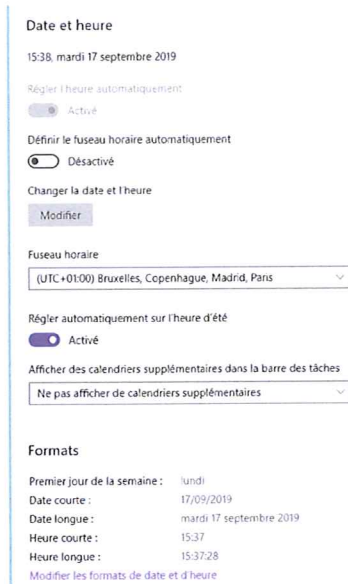
Ce poste informatique est équipé de google chrome.

Je constate que ce poste est identifié comme suit : H201-PC3.

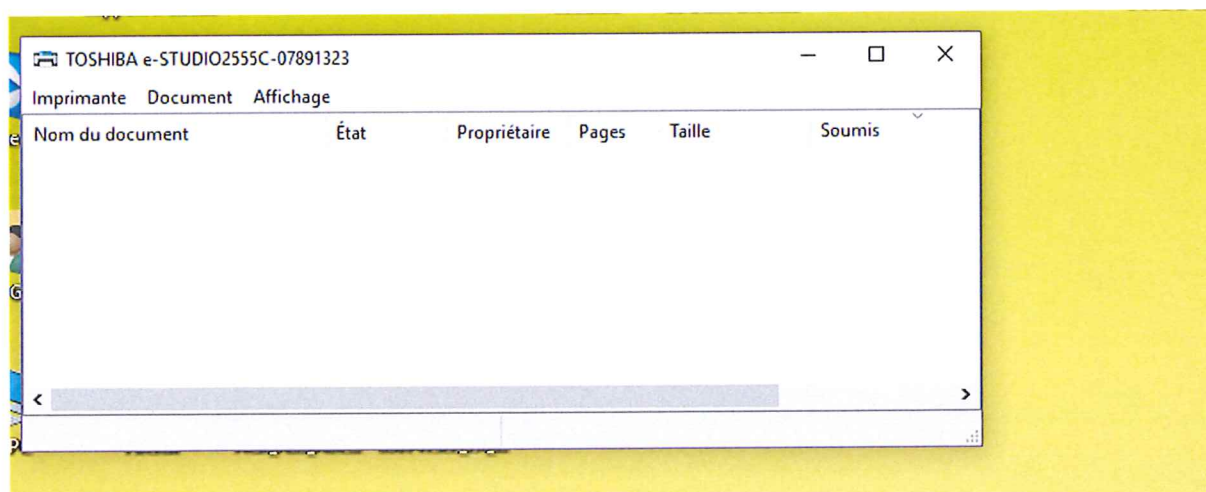
La connexion se fait par la fibre avec un abonnement SFR BUSINESS



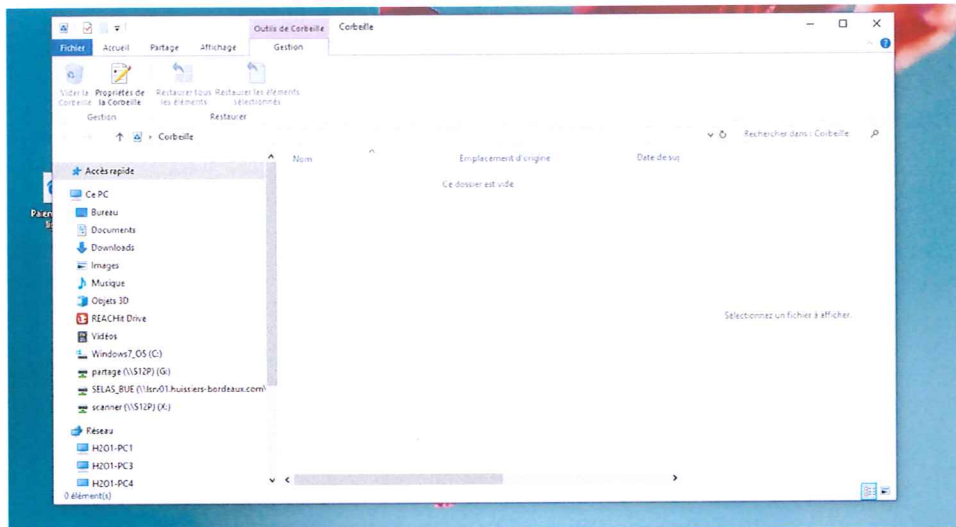
J'ai ensuite vérifié l'horloge de mon ordinateur en cliquant droit sur l'icône « date et heure » du panneau de configuration, puis j'ai cliqué sur ajuster l'heure. L'horloge de l'ordinateur est automatiquement synchronisée avec les serveurs de temps internet.



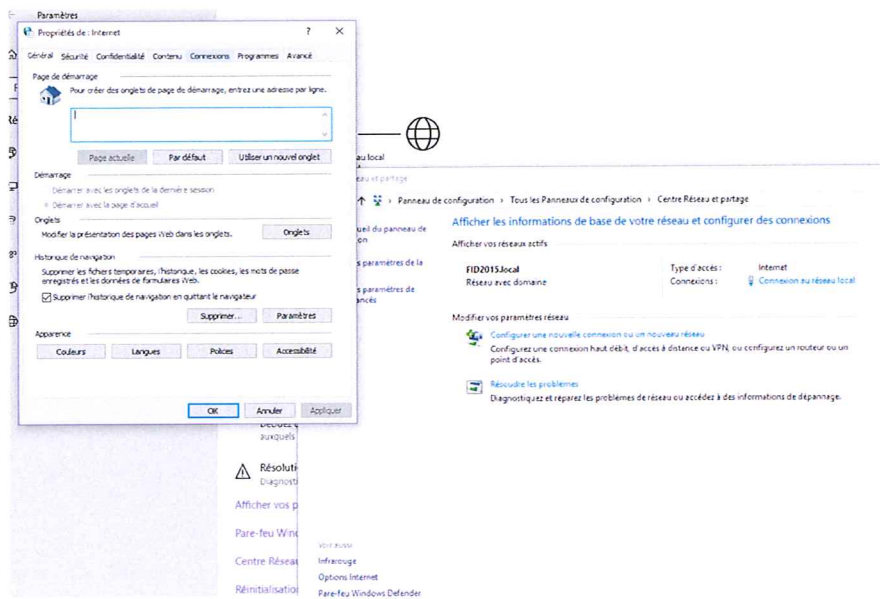
J'ai vérifié que le spooler de l'imprimante ne comporte aucune donnée en cours d'impression.



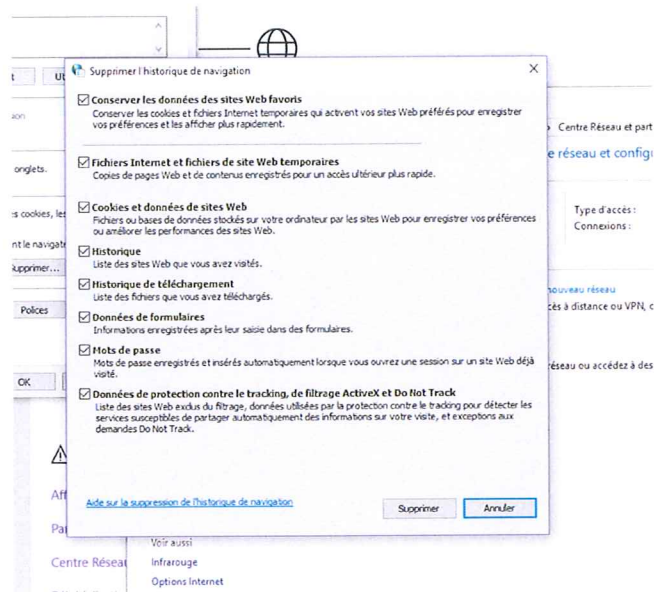
J'ai également vidé la corbeille de ce poste informatique.



Je procède au nettoyage de la mémoire Internet en supprimant l'historique, les fichiers et paramètres stockés dans les modules complémentaires, dans le menu Option Internet du panneau de configuration.



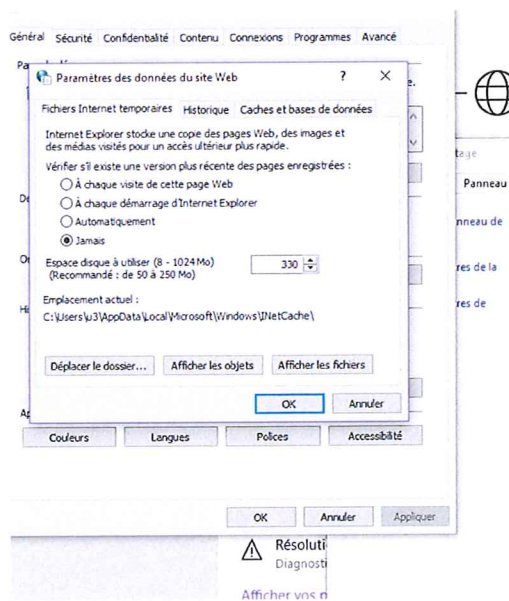




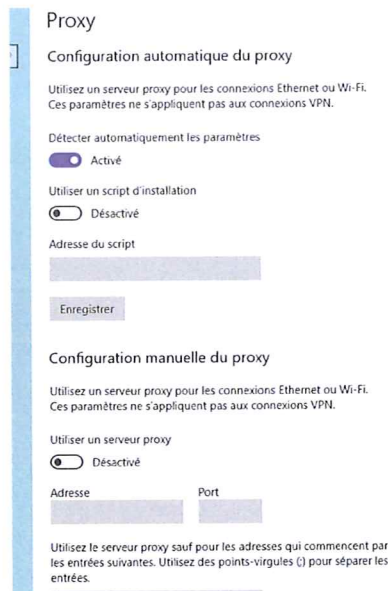
J'ai ensuite paramétré le cash de mon navigateur Internet.

Depuis le panneau de configuration, je clique sur le raccourci Option Internet, onglet Paramètres.

J'ai paramétré l'historique de navigation internet en 0 dans l'onglet « jours pendant lesquels ces pages sont conservées » et « jamais » dans l'onglet « vérifier s'il existe une version plus récente des pages enregistrées ».

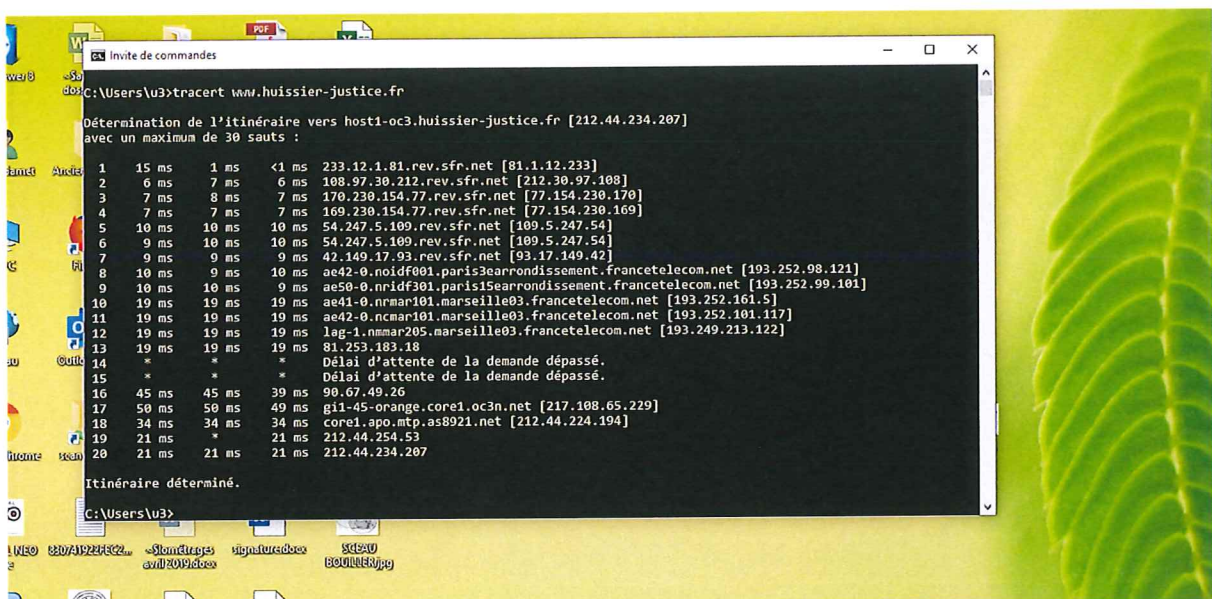


Je constate que la case « utiliser un serveur proxy » est bien décochée en y accédant pas le menu réseau et internet, puis proxy.



Je vérifie à nouveau l'absence d'utilisation de serveur proxy en saisissant la commande CMD en cliquant sur l'onglet « taper ici pour recherche ».

J'indique tracer [www.huissier-justice.fr](http://www.huissier-justice.fr) puis j'appuie sur la touche « entrée » du clavier de ce poste informatique.





Je constate que l'itinéraire est déterminé.

Je me connecte à internet à l'adresse URL <http://www.mon-ip.com>

Je constate que mon adresse IP est 81.1.12.234

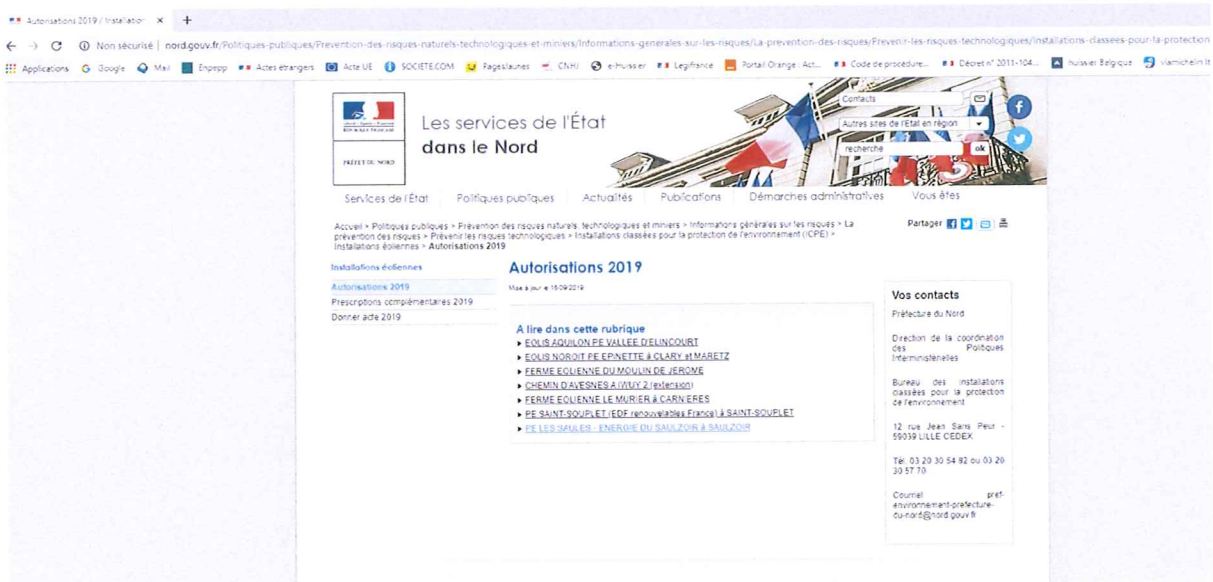
The screenshot shows the homepage of mon-ip.com. The main content area displays the user's IP address as **81.1.12.234**. Below this, it shows the associated host name: 234.12.1.81.rev.fr.nat and the port used: **62110**. There is a link to view detailed information about the IP. The page also includes a sidebar with navigation links and a section titled 'Réseau' explaining IP addresses and the difference between static and dynamic IP addresses.

Je purge à nouveau l'historique de navigation.

Je me rends sur google chrome et je tape dans la barre de recherche d'adresse URL « [nord.gouv.fr/icpe-eoliennes-autorisations-2019](http://nord.gouv.fr/icpe-eoliennes-autorisations-2019) ».

The screenshot shows the address bar of a Google Chrome browser. The URL entered is <http://nord.gouv.fr/icpe-eoliennes-autorisations-2019>. The browser's taskbar at the bottom shows several open tabs, including 'Applications', 'Google', 'Mail', 'Enpepp', 'Actes étrangers', 'Acte UE', 'SOCIETE.COM', 'Pageslaunes', 'CNHI', 'e-Huissier', and 'Legifrance'.

Le site des services de l'Etat dans le Nord s'ouvre. J'identifie plusieurs onglets et je clique sur celui du projet éolien de mon client à savoir « PE LES SAULES- ENERGIE DU SAULZOIR à SAULZOIR ».



J'arrive sur la page du projet éolien composé de plusieurs fichiers ainsi que du dossier complet téléchargeable.





**Dossier :**

Ci-joint lien pour accéder au dossier : <https://www.projets-environnement.gouv.fr/page/fiche/?q=recordsid:2019694002>

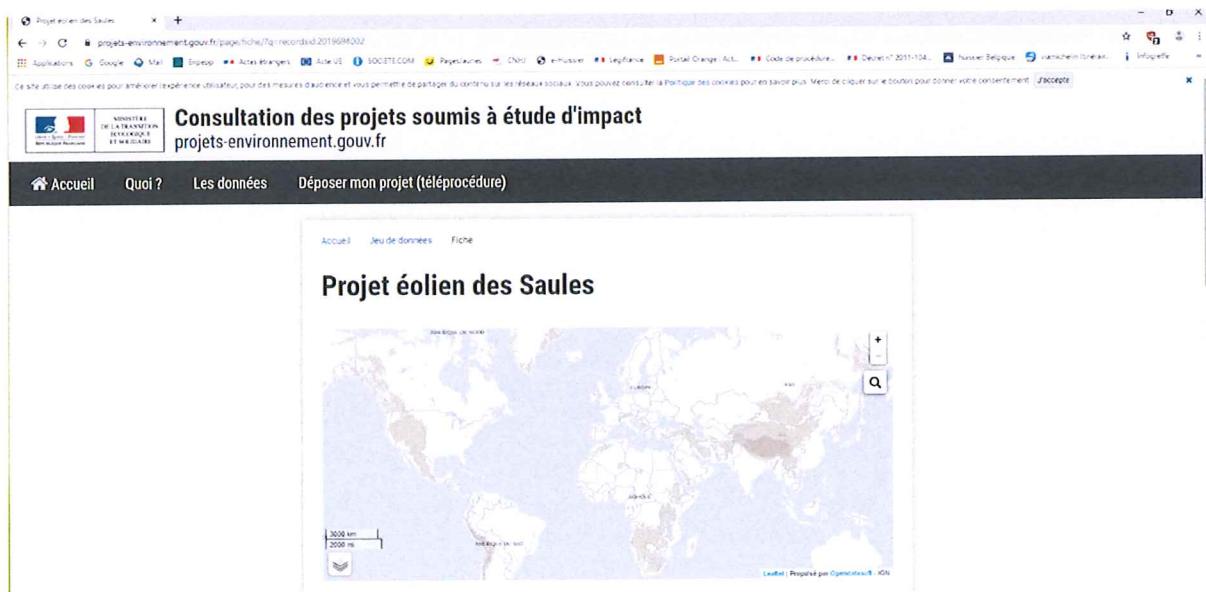
Partager   

**Documents listés dans l'article :**

-  - Avis aménagement cubique 30-09 au 31-10-19 PE LES SAULES - ENERGIE SAULZOIR à SAULZOIR - format - PDF - 0.69 Mo - 12/09/2019
-  - 200819 AP FP 30-09 AU 31-10-19 PE LES SAULES - ENERGIE SAULZOIR à SAULZOIR - format - PDF - 0.50 Mo - 12/09/2019
-  - 010819 Avis MRAE PE LES SAULES à SAULZOIR - format - PDF - 0.82 Mo - 12/09/2019
-  - 230819 Réponse avis MRAE PE LES SAULES à SAULZOIR - format - PDF - 1.52 Mo - 12/09/2019
-  - 200518 avis DDIM - format - PDF - 1.07 Mo - 12/09/2019
-  - 070518 avis METEO FRANCE - format - PDF - 9.28 Mo - 12/09/2019
-  - 150518 avis SDIS - format - PDF - 0.16 Mo - 12/09/2019
-  - 080518 avis ABF - format - PDF - 0.28 Mo - 12/09/2019
-  - 180518 avis ministère des armées - DSAE - format - PDF - 0.92 Mo - 12/09/2019

Je clique sur le lien permettant d'accéder au dossier numérique « <https://www.projets-environnement.gouv.fr/page/fiche/?q=recordsid:2019694002>.

J'accède à une nouvelle page internet.



## Le Projet

**Descriptif du projet :** Projet éolien des Saules s'implante sur la commune de Saulzoir (59) et est composé de 5 éoliennes de 180 mètres maximum en bout de pale et 3 postes pour une puissance comprise entre 15 et 21 MW. L'étude d'impact traite les grands enjeux du projet et notamment ceux relatifs à l'avifaune, aux chauves-souris et à l'intégration paysagère dans le territoire.

**Date :** 12/09/2019

**Maîtrise d'ouvrage :**

**Nature :** Installations classées pour la protection de l'environnement

**Thématique :** ENVIRONNEMENT (dont ICPE installation classée), ÉNERGIE

**Type de procédure :** Autorisation au titre du code de l'environnement

**Nom du bureau d'étude :** Ora Environnement

## La consultation du public

**Etat de la consultation publique :** non défini

**Département :** 59 - Nord

**Date d'ouverture de l'enquête publique :**

**Date de clôture de l'enquête publique :**

**L'avis de consultation du public :** Pas d'avis publié

**Site de la consultation :** Pas de site de consultation

**Site de la maîtrise d'ouvrage :** [Consulter le site de la maîtrise d'ouvrage de : Projet éolien des Saules](#)

## Le dossier

**Le dossier complet :** [Télécharger le dossier : Projet éolien des Saules](#)

**Études d'impact :** [Consulter l'étude d'impact de : Projet éolien des Saules](#)

**Résumé non technique :** [Voir le résumé de : Projet éolien des Saules](#)

**Les Photos et éléments multimédia :** Pas de photos publiées

**Les plans :** [Télécharger les plans de : Projet éolien des Saules](#)

**Avis de l'Autorité environnementale :** [Télécharger l'avis de l'Autorité environnementale : Projet éolien des Saules](#)

**Réponse à l'avis de l'autorité environnementale :** [Télécharger la réponse à l'avis de l'Autorité environnementale : Projet éolien des Saules](#)

## Le dossier

**Le dossier complet :** [Télécharger le dossier : Projet éolien des Saules](#)

**Études d'impact :** [Consulter l'étude d'impact de : Projet éolien des Saules](#)

**Résumé non technique :** [Voir le résumé de : Projet éolien des Saules](#)

**Les Photos et éléments multimédia :** Pas de photos publiées

**Les plans :** [Télécharger les plans de : Projet éolien des Saules](#)

**Avis de l'Autorité environnementale :** [Télécharger l'avis de l'Autorité environnementale : Projet éolien des Saules](#)

**Réponse à l'avis de l'autorité environnementale :** [Télécharger la réponse à l'avis de l'Autorité environnementale : Projet éolien des Saules](#)

**Certificat de dépôt des données brutes de biodiversité :** [Voir le certificat biodiversité de : Projet éolien des Saules](#)

**Fichiers des données biodiversité :** [Télécharger le Fichiers des données biodiversité de : Projet éolien des Saules](#)

## Les documents post-consultation

**Rapport du Commissaire enquêteur :** Pas de rapport du Commissaire enquêteur

**La décision d'autorisation :** Pas d'arrêté de décision



Ministère de la Transition  
écologique et solidaire

[Plan du site](#)

[Plan du site](#)

[Voir aussi](#)



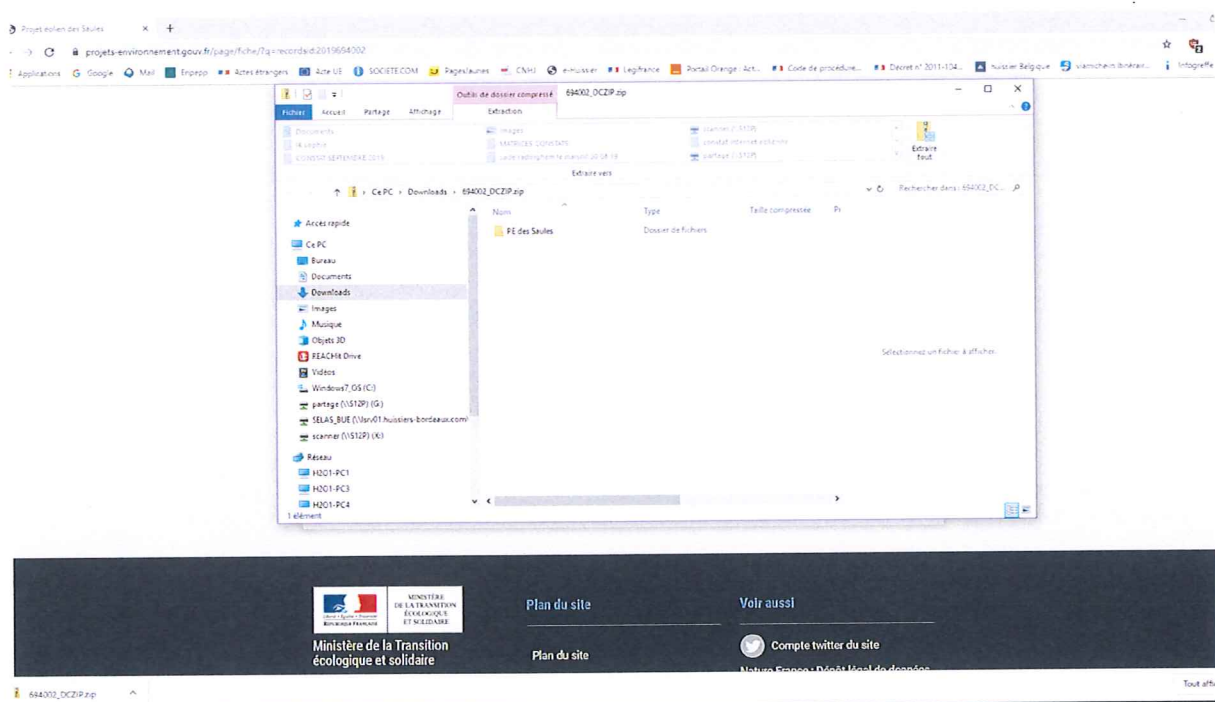
[Compte twitter du site](#)

Nature France : Dépôt légal de données

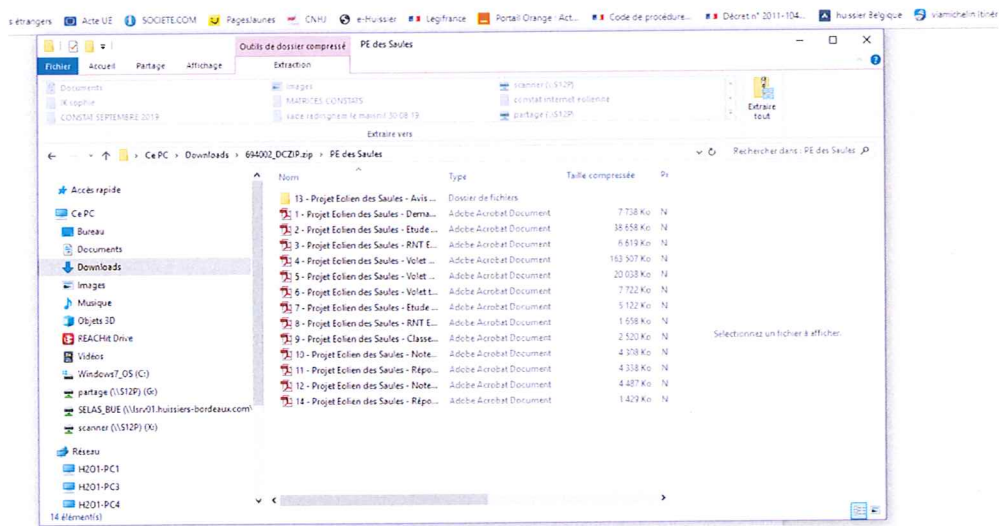
Je clique sur l'onglet « Télécharger le dossier : Projet éolien des Saules ».

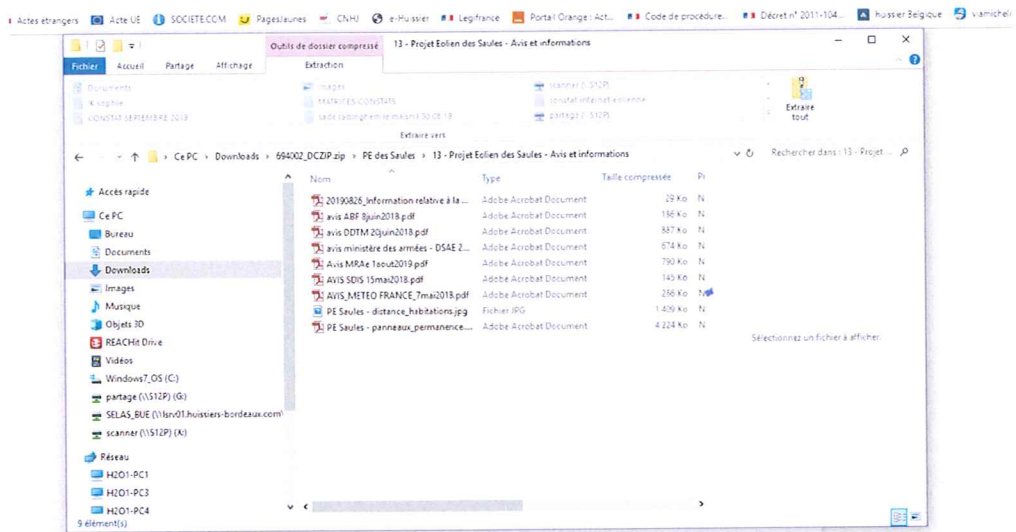


Je télécharge ainsi un dossier ZIP que j'ouvre.



Ce dossier contient plusieurs fichiers reproduit ci-dessous :





Telles sont mes constatations que je clos à 15H57.

J'ai inséré les captures écran prises lors de mes constatations au corps du présent acte.



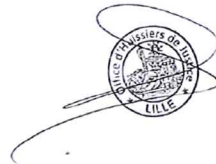
Mes constatations achevées je me suis retirée.

Et de tout ce que dessus j'ai dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

Cout /deux mille cent quarante-huit euros et neuf centimes

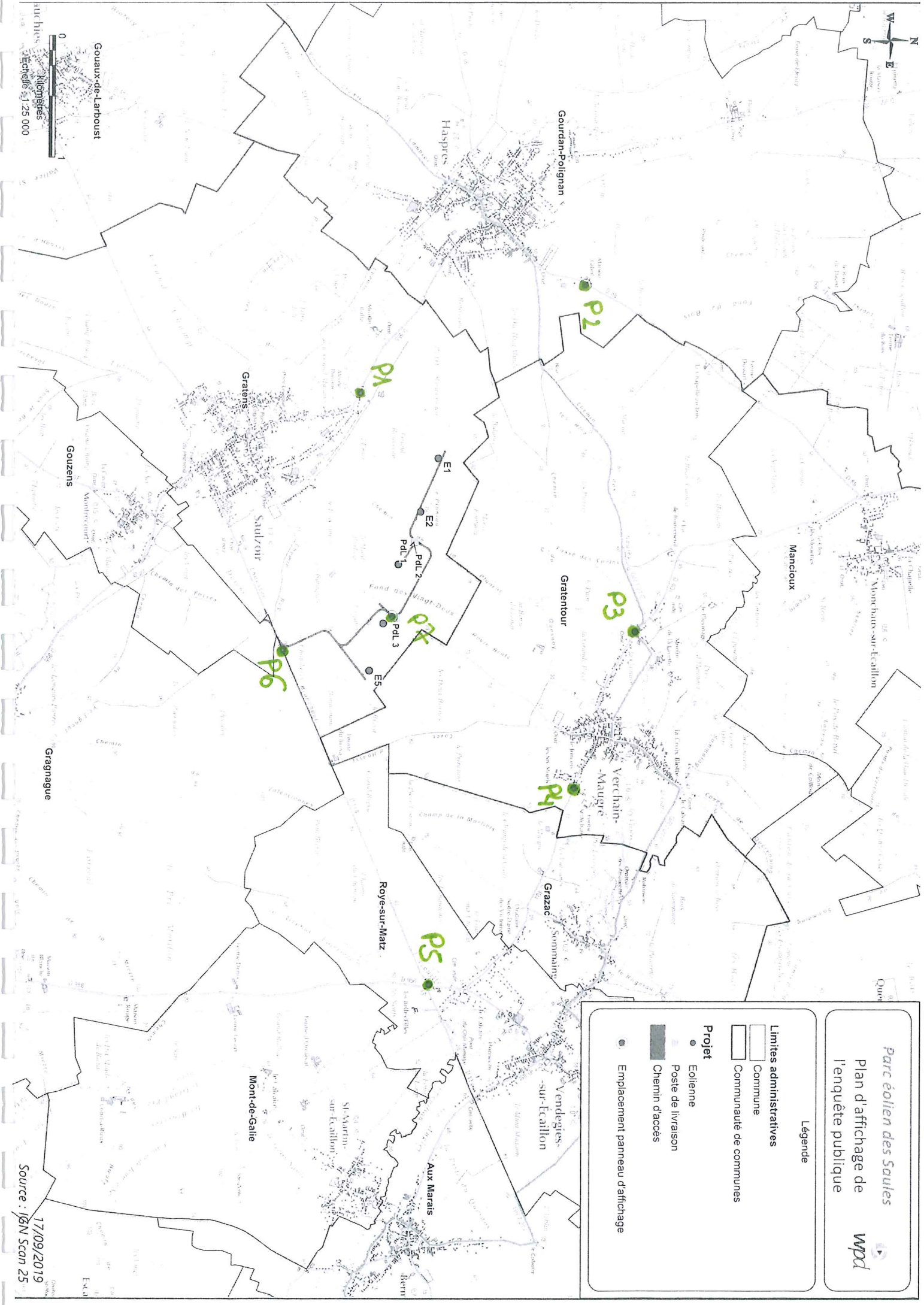
Honoraires	1770,00
Frais de déplacement	7,67
Photos	
Montant HT	1777,67
TVA 20%	355,53
Taxe forfaitaire (A30)	14,89
TTC	<b>2148,09</b>

Sophie GAMET





Gouaux-de-Larboust  
 0 1 Kilomètres  
 Echelle : 1:25 000



Parc éolien des Sautles  
 Plan d'affichage de l'enquête publique



Légende

- Limites administratives**
- ▭ Commune
  - ▭ Communauté de communes

**Projet**

- Eolienne
- Poste de livraison
- Chemin d'accès
- Emplacement panneau d'affichage





*Liberté • Égalité • Fraternité*  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

## PRÉFET DU NORD

### **Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement**

----

### **Commune de SAULZOIR**

## **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

La société Energie Saulzoir dont le siège social est situé 32-36 rue de Bellevue 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT - a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter le parc éolien "les Saules" composé de 5 aérogénérateurs et 3 postes de livraison à SAULZOIR comprenant l'activité principale suivante soumise à autorisation au titre de la rubrique de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

**2980-1** Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs comprenant au moins un aérogénérateur dont le mât a une hauteur supérieure ou égale à 50 m.

Procédure intégrée à la présente demande :

- l'autorisation au titre des obstacles à la navigation aérienne pour les éoliennes terrestres.

**Cette demande sera soumise à enquête publique en mairie de SAULZOIR du 30 septembre 2019 au 31 octobre 2019 inclus**, où le public pourra prendre connaissance du dossier tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture de la mairie, et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être faites :

- par voie électronique à l'adresse suivante : [pref-installations-classees@nord.gouv.fr](mailto:pref-installations-classees@nord.gouv.fr) ou au commissaire-enquêteur durant ses permanences en mairie de SAULZOIR,

- par voie postale : à la préfecture du Nord – Bureau des ICPE – 12 rue Jean Sans Peur – CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX, ou en mairie de SAULZOIR : 13, rue Victor-Hugo (59227) – à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur.

Monsieur COUVOYON Jean-Louis, ingénieur en chef territorial, directeur des services techniques à la retraite, en sa qualité de commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie de SAULZOIR, au lieu de consultation du dossier en support papier les jours et horaires suivants :

- **Lundi 30 septembre 2019** de 9h à 12h ;
- **Vendredi 4 octobre 2019** de 9h à 12h ;
- **Mercredi 9 octobre 2019** de 14h à 17h ;
- **Samedi 19 octobre 2019** de 9h à 12h ;
- **Jeudi 24 octobre 2019** de 14h à 17h ;
- **Jeudi 31 octobre 2019** de 14h à 17h.

Le dossier d'enquête publique en support papier sera également disponible à la préfecture du Nord pendant toute la durée de l'enquête. Une version numérique du dossier sera disponible sur le site internet des services de l'État dans le Nord (<http://nord.gouv.fr/icpe-eoliennes-autorisations-2019>).

Un poste informatique sera à la disposition du public pour consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord – 12 rue Jean Sans Peur – LILLE.

Enfin, des informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de Vincent SORDEL, chef de projets pour WPD au 01 84 86 05 29 ou à l'adresse suivante [eolien.saules@wpd.fr](mailto:eolien.saules@wpd.fr)

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'État dans le Nord ainsi qu'en préfecture du Nord et en mairie de SAULZOIR pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de cette phase d'enquête, le préfet de département prendra une décision d'autorisation ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

PREFET DU NORD

Préfecture du Nord

Direction de la Coordination  
des Politiques Interministérielles

Bureau des installations classées  
pour la protection de l'environnement

Réf.:DCPI-BICPE-FVB

## **ARRÊTÉ D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

sur la demande présentée par  
la société "Énergie Saulzoir" en vue d'obtenir  
l'autorisation d'exploiter le parc éolien dit « les  
Saules » composé de 5 aérogénérateurs et 3 postes de  
livraison à SAULZOIR

Le Préfet de la région Hauts-de-France  
Préfet du Nord  
Officier de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L214-3, L123-3 à L123-18, L181-10, L512-1, R123-3 à R123-27 et R181-36 à R181-38 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 juillet 2019 portant délégation de signature à Monsieur Benoît READY, directeur de la coordination des politiques interministérielles à la préfecture du Nord, ainsi qu'à l'ensemble des personnes placées sous son autorité ;

Vu la demande présentée le 26 avril 2018 et successivement complétée les 28 juin 2018, 15 mai 2019 et 3 juin 2019 par la société Energie Saulzoir dont le siège social est situé 32-36 rue de Bellevue 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter le parc éolien "les Saules" composé de 5 aérogénérateurs et 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de SAULZOIR ;

Vu les études d'impact et de dangers et les pièces du dossier produit à l'appui de cette demande;

Vu le rapport en date du 18 juillet 2019 de l'inspecteur des installations classées pour la protection de l'environnement portant avis sur l'aspect complet et régulier du dossier de demande d'autorisation d'exploiter susvisé ;

Vu l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale des Hauts-de-France en date du 1er août 2019 ;

Vu l'avis des opérateurs radars et de VOR en date du 7 mai 2018 ;

Vu l'avis du service départemental d'incendie et de secours en date du 15 mai 2018 ;

Vu l'avis de l'architecte des Bâtiments de France en date du 8 juin 2018 ;

Vu l'avis du Ministre des Armées en date du 18 juin 2018 référencé 2132/ARM/DSAÉ/DIRCAM/NP ;

Vu l'avis de la direction départementale des territoires et de la mer en date du 20 juin 2018 ;

Vu l'avis réputé conforme du Ministre chargé de l'aviation civile ;

Vu la décision en date du 5 août 2019 du président du tribunal administratif de Lille désignant, en qualité de commissaire-enquêteur, Monsieur COUVOYON Jean-Louis, ingénieur en chef territorial, directeur des services techniques à la retraite;

Considérant que les conditions pour la tenue d'une enquête publique sont réunies ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture du Nord ;

## ARRETE

### CHAPITRE 1 : OBJET DE L'ENQUÊTE

**Article 1.1.** - La demande présentée par la société Energie Saulzoir - siège social : 32-36 rue de Bellevue 92100 BOULOGNE-BILLAN COURT - en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter le parc éolien "les Saules" composé de 5 aérogénérateurs et 3 postes de livraison à SAULZOIR comprenant l'activité principale suivante soumise à autorisation au titre de la rubrique de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

**2980-1** Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs comprenant au moins un aérogénérateur dont le mât a une hauteur supérieure ou égale à 50 m.

sera soumise à l'enquête publique prévue par les dispositions du Code de l'environnement.

Procédure intégrée à la présente demande :

- l'autorisation au titre des obstacles à la navigation aérienne pour les éoliennes terrestres.

### CHAPITRE 2 : DUREE DE L'ENQUETE

Il sera procédé à l'enquête publique visée au Chapitre 1 pendant 32 jours consécutifs, **du lundi 30 septembre 2019 au jeudi 31 octobre 2019 inclus** en mairie de SAULZOIR.

### CHAPITRE 3 : MESURES DE PUBLICITE

#### Article 3.1 – Accès au dossier

Un exemplaire du dossier contenant notamment l'étude d'impact et de dangers, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que la réponse qui lui aura été apportée par l'exploitant, l'avis de la direction départementale des territoires et de la mer, l'avis de la Ministre des Armées et ceux de l'architecte des



Bâtiments de France, du service départemental d'incendie et de secours et des opérateurs radars et de VOR , sera déposé pendant toute la durée de l'enquête publique, au siège de l'enquête, où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture de la mairie.

La mairie de SAULZOIR sera ouverte aux jours et heures de permanence précisés à l'article 4.1 du présent arrêté ainsi qu'aux horaires habituels précisés ci-dessous :

- du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 16h à 18h ;
- le samedi de 9h à 12h.

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera accessible sur le site internet des services de l'État dans le Nord : (<http://nord.gouv.fr/icpe>).

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord – 12 rue Jean Sans Peur – LILLE.

Toute personne peut par ailleurs, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet du Nord, dès la publication du présent arrêté.

Enfin, des informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de Vincent SORDEL, chef de projets pour WPD au 01 84 86 05 29 ou à l'adresse suivante [colien.saules@wpd.fr](mailto:colien.saules@wpd.fr) .

### Article 3.2 – Avis au public

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant celle-ci, un avis au public, établi aux frais du demandeur, sera affiché en mairies, par les soins des maires, dans les communes de ARTRES, AVESNES-LE-SEC, BERMERAIN, CAPELLE, DOUCHY-LES-MINES, ESCARMAIN, FAMARS, HASPRES, HAULCHIN, HAUSSY, LIEU-SAINT-AMAND, MAING, MONCHAUX-SUR-ECAILLON, MONTRÉCOURT, NOYELLES-SUR-SELLE, QUÉRÉNAING, SAINT-AUBERT, SAINT-MARTIN-SUR-ECAILLON, SAINT-PYTHON, SAINT-VAAST-EN-CAMBRÉSIS, SAULZOIR, SEPMERIES, SOLESMES, SOMMAING-SUR-ECAILLON, THiant, VENDEGIES-SUR-ECAILLON, VERCHAIN-MAUGRÉ, VERTAIN, VILLERS-EN-CAUCHIES dans le département du Nord (59) dont une partie du territoire est située à moins de 6 kilomètres des limites de l'exploitation envisagée.

L'accomplissement de cet affichage sera certifié par les maires des communes précitées.

En outre, l'avis sera affiché sur des panneaux par le demandeur sur chacune des voies d'accès aux terrains, objet de la demande d'exploitation ou, s'il y a lieu, des voies publiques.

Par ailleurs, l'enquête sera annoncée quinze jours avant son ouverture et rappelée dans les huit premiers jours de celle-ci, par les soins du préfet du département du Nord, et aux frais du demandeur, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans tout le département.

## CHAPITRE 4 : DÉROULEMENT DE L' ENQUÊTE

Article 4.1. - Monsieur COUVOYON Jean-Louis, ingénieur en chef territorial, directeur des services techniques à la retraite, en sa qualité de commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie de SAULZOIR, au lieu de consultation du dossier en support papier les jours et horaires suivants :

- Lundi 30 septembre 2019 de 9h à 12h;
- Vendredi 4 octobre 2019 de 9h à 12h;
- Mercredi 9 octobre 2019 de 14h à 17h;
- Samedi 19 octobre 2019 de 9h à 12h;
- Jeudi 24 octobre 2019 de 14h à 17h;
- Jeudi 31 octobre 2019 de 14h à 17h.

Article 4.2. - Les observations et/ou propositions écrites ou orales seront consignées dans le registre ouvert en mairie de SAULZOIR.

Des observations peuvent également être transmises :

- par voie électronique à l'adresse suivante : [pref-installations-classees@nord.gouv.fr](mailto:pref-installations-classees@nord.gouv.fr).
- de façon orale au commissaire-enquêteur pendant ses permanences,
- par voie postale : à la préfecture du Nord – Bureau des ICPE – 12 rue Jean Sans Peur – CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX, ou en mairie de SAULZOIR : 13, rue Victor-Hugo (59227) – à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur.

Les observations et/ou propositions du public sont inscrites au registre d'enquête tenu à disposition et consultable en mairie de SAULZOIR. Celles adressées par voie postale sont annexées au registre d'enquête sus-mentionné. Les observations et/ou propositions reçues par messagerie électronique sont consultables sur le site internet : <http://nord.gouv.fr/icpe-eoliennes-autorisations-2019>.

Le commissaire enquêteur peut décider de la prolongation de l'enquête, qui doit alors être notifiée au préfet au plus tard huit jours avant la fin de l'enquête et portée à la connaissance du public au plus tard à la date initiale de fin d'enquête.

#### CHAPITRE 5 : CLÔTURE DE L'ENQUÊTE

Après clôture de l'enquête le 31 octobre 2019, le commissaire-enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le demandeur et lui communiquera les observations écrites ou orales consignées dans le procès verbal, en l'invitant à produire dans un délai maximum de 15 jours, ses observations éventuelles.

Dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur enverra au préfet le dossier de l'enquête comprenant le registre accompagné des observations et/ou proposition du public ainsi que son rapport et ses conclusions motivées au sous-préfet de CAMBRAI. Ce délai pourra être reporté sur la demande argumentée du commissaire enquêteur et après avis de l'exploitant. Il transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture du Nord, à la préfecture du Nord ainsi que dans la mairie soumise à enquête publique pendant une durée d'un an après la publication de l'arrêté d'autorisation ou de refus d'exploitation.

À l'issue de cette phase d'enquête, le préfet du Nord prendra une décision d'autorisation ou de refus d'exploitation.

Les conseils municipaux de ARTRES, AVESNES-LE-SEC, BERMERAIN, CAPELLE, DOUCHY-LES-MINES, ESCARMAIN, FAMARS, HASPRES, HAULCHIN, HAUSSY, LIEU-SAINT-AMAND, MAING, MONCHAUX-SUR-ECAILLON, MONTRÉCOURT, NOYELLES-SUR-SELLE, QUÉRÉNAING, SAINT-AUBERT, SAINT-MARTIN-SUR-ECAILLON, SAINT-PYTHON, SAINT-VAAST-EN-CAMBRÉSIS, SAULZOIR, SEPMERIES, SOLESMES, SOMMAING-SUR-ECAILLON, THIAINT, VENDEGIES-SUR-ECAILLON, VERCHAIN-MAUGRÉ, VERTAIN, VILLERS-EN-CAUCHIES dans le département du Nord (59) pourront formuler leur avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête.

Ces avis ne pourront toutefois être pris en considération que s'ils sont exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

#### CHAPITRE 6 : NOTIFICATIONS

La secrétaire générale de la préfecture du Nord et Monsieur le Sous-Préfet de CAMBRAI sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'exploitant et dont copie sera adressée aux :

- Sous-préfets d'AVESNES-SUR-HELPE et de VALENCIENNES ;

- Maires de ARTRES, AVESNES-LE-SEC, BERMERAIN, CAPELLE, DOUCHY-LES-MINES, ESCARMAIN, FAMARS, HASPRES, HAULCHIN, HAUSSY, LIEU-SAINT-AMAND, MAING, MONCHAUX-SUR-ECAILLON, MONTRÉCOURT, NOYELLES-SUR-SELLE, QUÉRÉNAING, SAINT-AUBERT, SAINT-MARTIN-SUR-ECAILLON, SAINT-PYTHON, SAINT-VAAST-EN-CAMBRÉSIS, SAULZOIR, SEPMERIES, SOLESMES,

SOMMAING-SUR-ECAILLON, THIAN, VENDEGIES-SUR-ECAILLON, VERCHAIN-MAUGRÉ, VERTAIN, VILLERS-EN-CAUCHIES dans le département du Nord (59);

- Commissaire-enquêteur ;

- Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement chargé du service d'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement.

Fait à Lille, le 20 AOUT 2019

Pour le Préfet et par délégation  
Le Directeur



Benoît READY